

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 20 janvier 2026 à 12h00 dans la salle Marguerite-Tellier située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

11, rue de la Victoire, Chicoutimi – DM-5948 (id-18653) demande une dérogation mineure visant à autoriser la conversion d'un bâtiment accessoire commercial en bâtiment bifamilial avec une largeur de lot de 12,37 mètres au lieu de 18 mètres, une marge avant maximale de 29,91 mètres au lieu de 15,37 mètres, une marge latérale droite minimale de 1,59 mètre au lieu de 3,5 mètres et une marge latérale gauche minimale de 3,40 mètres au lieu de 3,5 mètres et une marge arrière minimale de 1,37 mètre au lieu de 3,5 mètres, sur un immeuble situé au 11, rue de la Victoire, Chicoutimi, à la condition suivante :

- L'îlot de verdure avec les deux (2) arbres, aménagé en cour avant, proposé dans le plan projet d'implantation produit par Sébastien Bergeron, arpenteur-géomètre, daté du 21 décembre 2023 et portant le numéro 12 408 de ses minutes, déposé avec la demande, devra être implanté du côté gauche de la cour avant et se prolonger jusqu'au bâtiment principal. Un plan des aménagements devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

2625, rang Saint-Martin, Chicoutimi – DM-5983 (id-18759) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant, une hauteur de 6,5 mètres au lieu 5 mètres, et avec un comble d'une hauteur de 1,98 mètre au lieu de 1,8 mètre, sur un immeuble situé au 2625, rang Saint-Martin, Chicoutimi.

1421, chemin de la Réserve, Chicoutimi – DM-5990 (id-18802) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge de 6,96 mètres au lieu de 8 mètres et une marge de 7,47 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 1421, chemin de la Réserve, Chicoutimi.

124, rue du Boisé, Chicoutimi – DM-5991 (id-18804) demande une dérogation mineure visant à autoriser la reconstruction d'une maison mobile avec une marge avant maximale jusqu'à 18,5 mètres au lieu de 6,25 mètres, une marge latérale droite minimale de 1,52 mètre au lieu de 2 mètres et une marge arrière minimale de 1,88 mètre au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 124, rue du Boisé, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Le requérant devra régulariser les bâtiments et équipements accessoires dérogatoires présents sur le terrain.

614, rue du Domaine-de-la-Garde, Chicoutimi – DM-5995 (id-18819) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage isolé implanté en cour avant, sur un

immeuble situé au 614, rue Domaine-de-la-Garde, Chicoutimi.

260, rue Newton, Chicoutimi – DM-5999 (id-18812) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation de conteneurs à déchets et de leur enclos en cour avant à une distance de moins de 6 mètres du bâtiment principal et l'aménagement de 27 cases de stationnement sur le terrain au lieu de 29 cases, sur un immeuble situé au 260, rue Newton, Chicoutimi.

2414, chemin du Portage-des-Roches Sud, Laterrière – DM-6009 (id-18849) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage isolé menant la superficie totale des bâtiments accessoires à 108,37 mètres carrés dépassant la superficie totale du bâtiment principal de 82,78 mètres carrés, sur un immeuble situé au 2414, chemin du Portage-des-Roches Sud, Laterrière.

1376, rue Victor-Guimond, Chicoutimi – DM-6013 (id-18861) demande une dérogation mineure visant à autoriser une cheminée faisant corps avec le bâtiment en cour avant, sur un immeuble situé au 1376, rue Victor-Guimond, Chicoutimi.

1315, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-6016 (id-18851) demande une dérogation mineure visant à autoriser la conversion d'un bâtiment accessoire en bâtiment principal avec une marge avant maximale de 77,3 mètres au lieu de 15 mètres, l'absence en partie de bandes gazonnées en cour avant le long de l'allée d'accès avec le voisin, l'absence de bandes gazonnées en partie en cour arrière le long des deux (2) accès avec les voisins arrières, sur un immeuble situé au 1315, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi.

11, rue de la Victoire, Chicoutimi – DM-6019 (id-18871) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale, afin de régulariser un bâtiment voisin menant le lot 2 463 040 du cadastre du Québec à une superficie de 959,3 mètres carrés au lieu de 1050 mètres carrés et l'absence d'une zone tampon sur la nouvelle limite arrière et l'absence d'une bande gazonnée sur la nouvelle limite arrière, sur un immeuble situé au 11, rue de la Victoire, Chicoutimi.

3438, chemin du Portage-des-Roches Sud, Laterrière – DM-6020 (id-18872) demande une dérogation mineure visant à autoriser un garage en cour avant avec un avancement par rapport à la façade du bâtiment principal de plus de 1,5 mètre, sur un immeuble situé au 3438, chemin du Portage-des-Roches Sud, Laterrière.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 11 décembre 2025

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON